



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 7 Février 2017 à 21h00**

Présents : BRILLIARD M., CICCARIELLO C., GOMES D., MONTANE-CHEVRIER C., PERARNAUD C.,

Absents excusés : LOPEZ MT., VERGES B.

Absents : DOUMERGUE F., MIRAN P. POROLI F.,

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Christelle MONTANE-CHEVRIER

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance.

Ordre du jour

1-Validation du Compte rendu du CM du 8/12/2016

Le Conseil Municipal valide le compte Rendu à l'unanimité.

2-Financement offre de restauration Snowlicious -Reprise Calmazeille

Plutôt que de recourir à un crédit bail comme il été prévu pour l'achat de la Snowlicious et du rachat de la Calmazeille.

Le Conseil Municipal pense qu'un crédit classique de 564 000€ semble plus approprié. L'étalement de la dette se fera sur 10 ans au lieu de 3 comme initialement prévu par le crédit bail.

A ce jour une proposition est faite par La Société Générale pour 564 000€ avec un taux d'intérêts à 1.1%, soit 34 500€ d'intérêts.

Si nous n'obtenons pas d'autres réponses des concurrents la proposition de La Société Générale convient à l'ensemble du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité.

3-Vente terrain CAUSSIGNAC

Par délibération N° 2016-073 du 8/12/2016 le Conseil Municipal a autorisé le déclassement d'une partie de cette voirie pour une superficie de 60 m2 et de le classer dans le domaine communal privé.

Pour permettre cette transaction il convient au préalable de faire réaliser un découpage parcellaire dont les frais incomberont à l'acquéreur.

Le prix de cession proposé est de 100 euros le m2.

Voté à l'unanimité.

4-Abandon de la vente terrain à Monsieur DESFOURS

La délibération 003/15 relative à la vente d'une parcelle de terrain cadastré AB 717 à Mr DESFOURS Jean-Louis.

La superficie du terrain à vendre est de 84 m² et que le prix de vente a été fixé entre 2 000 € et 2 500 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage...) étant à la charge de l'acquéreur ;

De plus, une servitude de passage piéton pour la parcelle AB n°489 devait être établie.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des complications rencontrées entre les différents partis notamment concernant la largeur de la servitude de passage et le prix de vente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abandonner cette vente.

Voté à l'unanimité.

5-Transfert compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal refuse de transférer la compétence de l'Urbanisme à la Communauté de Commune.

Voté à l'unanimité.

6-Demande de financement Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux- Route des pistes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par La Colas, pour les travaux de voirie

Pour l'exercice 2017, il est proposé de réaliser les travaux précités pour un coût prévisionnel de 42 187.50 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux	42 187.50€	Autofinancement (20%)	8 478.50
		Subvention départementale Programme voirie communale et rurale	12 959
		DETR 2017	20 750.00
TOTAL	42 187.50€	TOTAL	42 187.50€

Le plan de financement est voté à l'unanimité.

7-Personnel-Tableau des effectifs- Huis clos

PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Pourvus
Attaché territorial	A	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2
Adjoint Administratif territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1
Adjoint Administratif territorial 2 ^{ème} classe (stagiaire)	C	1	1
PERSONNEL ADMINISTRATIF TEMPS NON COMPLET	Cat.	Prévus	Pourvus
Adjoint Administratif territorial 2 ^{ème} classe contractuel	C	1	0
PERSONNEL TECHNIQUE TEMPS COMPLET	Cat.	Prévus	Effectif pourvu
Technicien	B	1	1
Agent de maitrise Principal	C	1	1
Adjoint Technique Territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3
Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} classe contractuel	C	2	0

8-Questions diverses

Demande de financement AIT Eglise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi par M. Bruno Morin, Architecte du Patrimoine, pour les travaux de restauration du clocher-mur de l'église Sainte-Marie de Formiguères.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 160 000, 00€ HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT (Subventions, emprunts, fonds propres...)	
	MONTANT (€ HT)	ORIGINES	MONTANT (€ HT)
Maçonnerie	84 222,15 €	Subvention DRAC	68 000,00 €
Menuiserie	10 245,00 €	Département (AIT 2017)	12 000,00 €
Ouvrages campanaires	12 380,00 €	Département Patrimoine et Catalanité	32 000,00 €
Tranche conditionnelle	30 815,20 €	Région	16 000,00 €
Honoraires	16 519,48 €	Autofinancement	32 000,00 €
Hausse et aléas	5 818,17 €		
TOTAL	160 000,00 €	TOTAL	160 000,00 €

Le plan de financement proposé est voté à l'unanimité.

La séance est levée à 21H48.